



Concours artistique de la fête des Partias



CONCOURS ARTISTIQUE DE LA FETE DES PARTIAS

Les organisateurs de la fête des Partias, qui se déroulera le dimanche 23 juin 2013 à Puy-Saint-André, vous proposent de participer à un concours artistique.

Objet et thème

Le but est de réaliser **une œuvre d'art en rapport avec le vallon Partias** qui est une réserve naturelle de montagne (plus d'information sur <http://paca.lpo.fr/protection/espaces/reserve-naturelle-regionales-des-partias>).

Toutes les formes d'expression en art-plastique sont autorisées. Vous pouvez, par exemple, représenter la faune, la flore et les paysages locaux sous forme de peinture, de dessin, de sculpture, de collage, de photographies etc. Mais vous pouvez également confectionner une œuvre de Land Art qui soit transportable ou que vous photographiez.

Participants

Le concours est **libre et gratuit**. Il est ouvert à toute personne physique ou morale. Vous pouvez réaliser un **travail individuel ou collectif** (projet en classe ou dans votre structure associative par exemple). Une participation maximum par personne ou structure est acceptée.

Déroulement

Les œuvres seront remises **le 23 juin au matin**, lors de la fête de des Partias, et exposées au public à partir de midi et jusqu'en fin de journée.

Chaque œuvre devra être accompagnée d'une fiche indiquant :

- Le titre de l'œuvre,
- Une description / explication du sujet (4 lignes maximum),
- La catégorie (adulte/enfant)
- Le Nom du ou des participant(s)
- L'adresse postale du participant, son numéro de téléphone et e-mail.

En fin de journée, un jury, composé d'un représentant de la municipalité, des Amis des Combes et de la LPO PACA, désignera les meilleures œuvres pour chaque catégorie (enfant et adulte) au regard de critères tels que la qualité technique et artistique de l'œuvre et sa pertinence par rapport au sujet du concours. Les œuvres gagnantes seront présentées sur le site internet de la LPO PACA.

Conditions particulières

Les œuvres proposées seront des originales inédites (ne pas reproduire une œuvre existante) et les participants seront seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. À ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard. Les œuvres ne devront pas porter atteinte à l'intégrité des personnes et à la faune et la flore du site.

Pour tout renseignements : hautes-alpes@lpo.fr et

<http://paca.lpo.fr/protection/espaces/reserve-naturelle-regionales-des-partias/actualites>